



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL

Envoyé en préfecture le 21/12/2023
Reçu en préfecture le 21/12/2023
Publié le
ID : 033-253306617-20231219-2023_73-DE



Séance du 19 décembre 2023 à 14 heures 30

SMICVAL DU LIBOURNAIS – HAUTE GIRONDE

L'an deux mille vingt-trois, le 19 décembre à 14 heures 30, les Membres du Comité Syndical se sont réunis en présentiel au Pôle Environnement de Saint Denis de Pile (8, route de la Pinière – 33910), sous la présidence de Monsieur Sylvain GUINAUDIE, Président du Syndicat Mixte Intercommunal de Collecte et de valorisation des déchets Ménagers.

Date de la convocation : 12/12/2023

Etaient présents :

Titulaires		Suppléants		Titulaires		Suppléants	
CDC du Fronsadais				CDC du Grand Saint Emilionnais			
Monsieur VALEIX	Ex	Monsieur FAVRE	P	Monsieur BROUDICHOUX	P	Monsieur DUMONTEUIL	
Monsieur GARANTO	P	Madame EYHERAMONNO		Monsieur GOMBEAU	P	Monsieur BRINGART	
Monsieur BARBE	Ex	Monsieur CHIAROTTO		Monsieur VALLADE	P	Monsieur CANUEL	
Monsieur BEC	P	Monsieur DEJEAN		Monsieur DESPRES	P	Monsieur FOURREAU	
Madame REGIS	P	Monsieur DUBOUREAU		CDC de l'Estuaire			
Communauté d'Agglomération du Libournais				Monsieur LAISNE	Ex	Monsieur BERNARD	
Monsieur ABANADES	P	Madame BLANCHETON		Monsieur CAVALEIRO	P	Monsieur RAYMOND	
Monsieur BATTISTON	P	Monsieur DURAND-TEYSSIER		Monsieur VERRAT	P	Monsieur OVIDE	
Madame CONTE-JAUBERT	P	Monsieur GACHARD		Monsieur JOUBERT	P	Monsieur SOULIGNAC	
Madame LEMOINE	Ex	Monsieur GALAN		Monsieur GANDRE	P	Monsieur RIVEAU	
Madame FONTENEAU	Ex	Monsieur GUILHEM		CDC du Pays de St Aulaye			
Madame GANTCH	P	Monsieur HUCHET		Monsieur HALLAIRE	Ex	Monsieur GENDREAU	
Madame HOPER	P	Madame LECOULEUX		Monsieur SAUTREAU		Monsieur VIAUD	
Madame KRIER	P	Madame NABET-GIRARD		CDC Latitude Nord Gironde			
Monsieur LE GAL	P	Monsieur LAVIDALIE		Monsieur BLAIN	P	Monsieur BERNARD	
Monsieur MARTINET	Ex	Monsieur MASSY		Monsieur HAPPERT		Monsieur GRIMARD	
Monsieur RESENDE	P	Madame PEYRIDIEUX		Monsieur PAILLAUD	P	Monsieur LOPEZ	
Monsieur VACHER	P	Madame WARSMANN		Madame DIETERICH		Monsieur DUPONT	
CDC du Grand Cubzaguais				Madame LEGAI		Monsieur LESCA	
Monsieur GUINAUDIE	P	Monsieur BAQUE		Monsieur RENARD		Madame RUBIO	
Monsieur BLANC	P	Madame CLEDAT		CDC de Blaye			
Madame PEROU	Ex	Madame COUPAUD		Monsieur DUEZ	P	Monsieur TREBUCQ	
Monsieur GARD	P	Madame DARHAN		Monsieur CARREAU	P	Madame MERCHADOU	
Monsieur JOLY	P	Madame LOUBAT		Madame GADRAT	Ex	Monsieur BELIS	
Monsieur POTIER		Monsieur MIEYEVILLE	P	Monsieur BEDIS	Ex	Madame DELAUGE	
				Monsieur BERNARD	P	Monsieur VIGNON	
				Madame POIRIER	P	Monsieur DUBEAU	

Envoyé en préfecture le 21/12/2023

Reçu en préfecture le 21/12/2023

Publié le

ID : 033-253306617-20231219-2023_73-DE



Titulaires		Suppléants	
CDC Isle Double Landais			
Monsieur ELIZABETH	P	Madame DUCOS	
Monsieur PARROT	P	Madame CHEVREUL	

P = Présentiel

V = Visioconférence

PP = Présentiel partiel

Ex = Excusé

Secrétaire de séance : Michel VACHER

Excusés représentés par un(e) délégué(e) suppléant(e) conformément à l'article 5.2 des statuts et article 9 du règlement intérieur du Smicval :

Monsieur Richard BARBE, Délégué titulaire de la Communauté de Communes du Fronsadais représenté par Monsieur Jean-Christian FAVRE, Délégué suppléant de la Communauté de Communes du Fronsadais

Monsieur Patrice POTIER, Délégué titulaire de la Communauté de Communes du Grand Cubzaguais représenté par Monsieur Georges MIEYVILLE, Délégué suppléant de la Communauté de Communes du Grand Cubzaguais

Excusés ayant donné procuration à un délégué titulaire :

Madame Carole GADRAT, Déléguée titulaire de la Communauté de Communes de Blaye, donne procuration à Monsieur Jean-Louis BERNARD, Délégué titulaire de la Communauté de Communes de Blaye,

Madame Jocelyne LEMOINE, Déléguée titulaire de la Communauté d'Agglomération du Libournais, donne procuration à Madame Gabi HOPER, Vice-Présidente du Smicval et Déléguée titulaire de la Communauté d'Agglomération du Libournais

Monsieur Pierre-Jean MARTINET, Délégué titulaire de la Communauté d'Agglomération du Libournais, donne procuration à Madame Fabienne KRIER, Déléguée titulaire de la Communauté d'Agglomération du Libournais

Invités excusés :

Monsieur Alain MAROIS, Président Honoraire du Smicval,
Madame Corinne TREBOUTTE, remplaçante par intérim de monsieur PATIES, Trésorier de Coutras,
Monsieur Jean-Luc CANTET conseillé aux décideurs locaux.

Sur les 48 Délégués qui composent le Comité Syndical du Smicval du Libournais – Haute Gironde, lors de l'Assemblée Générale du 19 décembre 2023, 34 d'entre eux étaient présents ou représentés par un(e) suppléant(e).

DELIBERATION n° 2023 - 73

Objet : Modification de l'opération 74 APCP n° 15 Smicval Market Estuaire

Rapporteur : Jean Claude ABANADES

A titre liminaire, il convient de mentionner qu'à l'adoption de cette délibération, il a été recensé :

Nombre de membres en exercice	48
Nombre de membre présents	34
Nombre de procurations	03
Nombre de votants	37

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°2023-19 en date du 04 avril 2023 approuvant le budget primitif pour l'exercice 2023.

Considérant que le 12 avril 2022, le Comité Syndical du Smicval a voté le montant de l'APCP de 2 430 000€ TTC qui devait se terminer fin 2024.

Considérant qu'un retard a été pris à la suite d'un appel d'offre en infructueux sur certains lots (4, dont 1 toujours en cours d'attribution). De plus, les clauses liées à l'intégration d'éléments de réemploi et clause d'insertion ont limités le nombre d'entreprise répondant au marché. La tendance inflationniste sur les prix et notamment les matériaux de constructions ont également entraîné ces écarts entre les estimations et le réel proposé.

Considérant qu'au vu des éléments du projet, il est donc proposé d'augmenter le montant de l'autorisation de programme n°15 de 226 000 € et d'en étendre la durée jusqu'à fin 2025.

Considérant que l'échéancier prévisionnel des crédits de paiement figure au tableau ci-après et pour un montant total de 2 656 000.00 € TTC :

Imputation	Postes de Dépenses	Réalisé 2018 à 2022 TTC	Réalisé 2023 en TTC	CP 2024 en TTC	CP 2025 en TTC	TOTAL en TTC
20331 0074	Annonces marchés		2 112,00 €			2 112,00 €
20331 0074	Communication	2 160,00 €	6 000,00 €	24 000,00 €		32 160,00 €
211 0074	Achat terrain		169 200,00 €			169 200,00 €
20311 0074	Maître d'œuvre - MOE -AMO	136 555,26 €	131 307,42 €	25 000,00 €		292 862,68 €
23131 0074	Contrôle technique	1 497,60 €	10 482,00 €	2 000,00 €		13 979,60 €
23131 0074	SPS + CSSI		3 483,00 €	1 000,00 €		4 483,00 €
23131 0074	Assurance DO (2%)				26 000,00 €	26 000,00 €
23131 0074	Travaux + réseaux	3 468,00 €	890 904,00 €	900 000,00 €	200 000,00 €	1 994 372,00 €
23131 0074	Aléas de chantier (3%)			66 830,72 €		66 830,72 €
21841 0074	Mobilier			33 000,00 €		33 000,00 €

21581 0074	Equipement (pont bascule, cule, trémie meuble, rayonnage)		6 000,00 €	15 000,00 €	Envoyé en préfecture le 21/12/2023	
					Reçu en préfecture le 21/12/2023	
					Publié le	
					ID : 033-253306617-20231219-2023_73-DE	
Total des dépenses/an		143 680,86 €	1 219 488,42 €	1 066 830,72 €	226 000,00 €	2 656 000,00 €

Il est demandé aux Membres du Comité Syndical de bien vouloir approuver les modifications de l'APCP relatif au Smicval Market Estuaire dans les conditions énumérées ci-dessus.

Après avoir entendu l'exposé du Rapporteur et après avoir pris connaissance des éléments fournis, le Comité syndical, à l'unanimité des Membres présents :

Pour	37
Contre	0
Abstentions	0

Décide :

Article 1 :

D'approuver les modifications de l'APCP relatif au Smicval Market Estuaire, dans les conditions énumérées ci-dessus.

Article 2 :

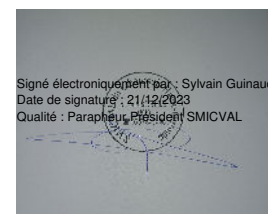
Le Président, le Directeur et le Receveur sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente délibération et de la signature de tous les documents en découlant.

Article 3 :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Le Président,
Sylvain GUINAUDIE

FAIT A ST DENIS DE PILE, le 19 décembre 2023



Publié le : 21.12.2023

Le Secrétaire de séance,
Michel VACHER

